

**Compte-rendu de la réunion du comité consultatif  
du 24 octobre 2014 – Maison de la fourme à Sauvain**

-----

Introduction de la réunion du Comité consultatif par Mme Herbertz, Conseillère régionale Rhône-Alpes et Présidente du comité consultatif de la RNR et par M. Morel, nouveau maire de Sauvain, suivie d'un tour de table

**BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2014**

**Objectif 1 : Maintenir les tourbières, prairies, landes et pelouses par une agriculture extensive**

**Travaux agro-pastoraux**

Concernant les travaux, l'année 2014 a été relativement calme en comparaison des travaux importants qui ont été réalisés fin 2012.

Un passe-clôture a été installé sur le Gros Fumé pour y permettre des animations pédagogiques bien que la tourbière ait été parquée ; 1.3 km de clôtures ont été posées sur une fumade de Colleigne (exploitant : M. Massacrier) ; des abreuvoirs ont été posés dans un parc de pâturage sous Pierre-sur-Haute (exploitant : M. Veillon).

Suite à des dysfonctionnements, la station météo doit être changée.

**Transmission agricole des parcelles exploitées par M. Le Berre**

La vente des troupeaux actuellement présents sur les parcelles est en cours. Cela prend un peu plus de temps pour le troupeau de vaches pies noires bretonnes.

Le Conservatoire a des contacts réguliers avec de potentiels repreneurs des parcelles. Lorsque le départ de M. Le Berre sera acté, une réunion sera organisée avec les différents exploitants en comité restreint.

Le comité consultatif sera réuni pour discuter des scénarios possibles et définir la façon dont les parcelles pourront être attribuées.

Le projet, sur lequel le comité consultatif se sera accordé, passera ensuite en commission départementale d'orientation agricole (CDOA), où il sera présenté par le gestionnaire de la RNR.

Le choix final de l'exploitant reviendra aux propriétaires.

*A la question de savoir s'il est nécessaire de refaire un appel à projet concernant les parcelles qui seront laissées par M. Le Berre, le comité consultatif décide qu'il est préférable de rester sur les projets des exploitants qui s'étaient manifestés dès 2012, qui ont eu le temps de mûrir.*

*Certains participants demandent si M. Le Berre est bien prêt à partir. Le Conservatoire estime qu'il est bien dans cette logique, le temps de s'assurer de laisser ses troupeaux « dans de bonnes mains ».*



**Gestionnaire**

Conservatoire Rhône-Alpes  
des Espaces Naturels  
La Maison Forte  
2, rue Vallières  
69390 Vourles  
Tél. : 04 72 31 84 50  
[www.cren-rhonealpes.fr](http://www.cren-rhonealpes.fr)

Le Conservatoire doit avancer dans les mois qui viennent sur la rédaction du bail rural à caractère environnemental qui sera proposé aux potentiels repreneurs. Celui-ci permettra de fixer des modes d'exploitation adaptés aux enjeux biologiques de la Réserve. Il sera discuté avec les propriétaires et fera l'objet d'échange avec des juristes de Réserve Naturelle de France, de l'ATEN (atelier technique des espaces naturels) et de la chambre d'agriculture de la Loire.

*La Chambre d'agriculture prévient que le bail rural ne devra pas être trop restrictif sous peine de décourager les potentiels repreneurs.*

*Le Conservatoire précise que l'intention est plutôt de prévoir des rencontres et des discussions avec l'exploitant que de fixer des modalités précises d'exploitation des*



*parcelles. En effet, il est nécessaire de pouvoir faire varier les pratiques, tant pour les besoins agronomiques que pour les besoins de gestion des espaces naturels et des enjeux biologiques qui y sont associés.*

*La Région indique que le gestionnaire de la RNR doit être garant de l'équilibre entre contraintes environnementales et viabilité de l'exploitation, ce à quoi s'attache le Conservatoire.*

*Enfin, le Conservatoire rappelle son souhait qu'un maximum de parcelles revienne au même exploitant, ce qui permettra un maximum de souplesse dans l'exploitation.*

### Objectif 3 : Faire de la RNR un lieu d'expérimentation et de recueil de connaissances

#### **Présentation par Cédric Jeantet des résultats de son stage sur les insectes coprophages de la Réserve et l'impact des pratiques agricoles.**

Les bousiers sont des espèces « clé de voûte ». Ils sont nécessaires à la bonne dégradation des fèces dans les pâtures. En effet, en creusant des tunnels dans les bouses, ils permettent leur colonisation par d'autres organismes qui participent aussi à leur dégradation.

Leurs intérêts agronomiques sont multiples :

- ils participent à la fertilisation du sol par une bonne dégradation des fèces ;
- ils participent à la porosité des sols, ce qui garantit leur bonne alimentation en eau et leur fonctionnement, et donc leur capacité à produire ;
- l'élimination rapide par « recyclage » des bouses permet de conserver la surface pâturable ;
- la destruction des bouses entraîne la destruction des œufs de parasite et donc la baisse de la pression parasitaire sur les troupeaux.

Les étapes de l'étude sont les suivantes :

- étude bibliographique
- enquête auprès de 13 éleveurs présents sur le périmètre d'étude de la RNR et évaluations des risques sur chacune des parcelles en fonction des pratiques prophylactiques déclarées (produits utilisés, fraction du troupeau traitée, délais avant la montée en estive...)
- inventaire des coléoptères coprophages à l'aide de pièges et avec l'aide de M. Dupuy de la SSNLF pour la détermination des espèces
- suivis coprologique des troupeaux bovins et équins, traités et non traités, afin de déterminer les parasites présents
- retour auprès des agriculteurs pour leur exposer les résultats.

Concernant les pratiques prophylactiques, un produit est très largement utilisé car disposant d'un spectre d'action très large (parasites internes, types vers, et externes, type mouches et poux) : la famille des avermectines. Elle représente 70 % des ventes en France et dans le monde. Toutefois, ces molécules sont extrêmement toxiques pour plusieurs raisons :

- elles sont rémanentes dans l'organisme du bétail
- elles sont excrétées dans les fèces et conservent leurs propriétés insecticides
- elles se dégradent très lentement à l'ombre.

Par exemple, dans le cas de bovins, on retrouve 97 à 99 % de la dose intacte dans les fèces pendant 7 jours après la prise.

Une carte des risques de toxicité pour les insectes coprophages est présentée. Les parcelles où les animaux ne sont pas traités servent de refuge pour cette faune. Il est précisé que le palier est assez fort entre les risques 1 et 2, qui restent modérés, et le risque 3, qui est élevé.



L'inventaire, réalisé selon un gradient altitudinal, a permis de recenser 9 espèces, ce qui est normal pour l'altitude considérée. Une espèce très rare et en régression dans le Massif central a été contactée : *Aphodius abdominalis* subsp. *balazuci*.

Le suivi coprologiques des troupeaux a mis en évidence une diversité faible de parasites. Le cas du *Paramphistomum* est intéressant. Les troupeaux le contractent par la limnée (mollusque aquatique) qui est absente de la Réserve, conférant un pouvoir déparasitant à la montée en estive.

Ainsi les infestations de troupeaux non traités et les réinfestations de troupeaux traités sont faibles, d'une part du fait des pratiques extensives, mais aussi grâce à la rudesse des hivers.

Afin de réduire la toxicité des produits antiparasitaires sur la Réserve, des pistes techniques ont été présentées aux exploitants :

- utiliser le potentiel d'immunité des troupeaux
- mieux gérer les pâtures
- utiliser une molécule sœur de l'ivermectine, la moxydectine qui est un peu plus chère mais moins toxique.

Dans certains cas, une modification de la période d'utilisation des produits peut suffire à diminuer considérablement leur impact.

Les suites à donner à cette étude :

- éditer une plaquette informative à l'attention des exploitants et des gestionnaires d'espaces sensibles,
- compléter l'inventaire, réalisé au printemps, en réalisant un inventaire d'automne qui permettrait de contacter d'autres espèces
- conserver le rôle refuge des parcelles actuellement exploitées par M. Le Berre.

### Suivis de la végétation

Le dispositif de suivi de la végétation comprend des transects de 20 m, des transects de 500 m et des placettes, notamment pour le suivi de ligneux dans la lande des Grands Chars.

D'une manière générale, ces suivis montrent que les ligneux ne progressent plus, voire qu'ils régressent sur le parc des Grands Chars qui a été remis en pâturage en 2009. Par ailleurs, les étés pluvieux de ces dernières années ont bien profité aux tourbières.

En 2014, un nouveau suivi a été mis en place sur les fumades du plateau de Renat. L'intérêt du plateau de Renat est qu'on y trouve des fumades gérées de façon différente, mais dans des conditions écologiques très proches. Il sera donc possible de comparer l'effet des pratiques agricoles sur la flore.

Afin de minimiser le biais observateur, les relevés de la flore ont été standardisés le long de 4 transects de 2 m partant du centre en direction des 4 points cardinaux. Les résultats pourront être présentés l'an prochain.

### Suivi d'une station d'espèce remarquable : la Doradille verte – Aurélien Culat (CBN Massif central)

Le Conservatoire botanique national (CBN) du Massif central présente le suivi de la Doradille verte (*Asplenium viride*) qui est réalisé dans la cave à fourme de M. Veillon, dans le cadre d'un programme départemental de préservation de la Flore remarquable de la Loire. Cette fougère très rare est présente dans les zones montagneuses, sur des substrats calcicoles à faiblement acides, ce qui explique qu'elle soit peu présente dans la Loire, où les substrats, granitiques, sont majoritairement acides. Elle bénéficie d'un régime de protection départementale. La Doradille verte a été citée pour la première fois en 1818, avec peu de précision de localisation : « à Pierre-sur-Haute ».

Elle a été découverte dans la cave à fourme de M. Veillon en 2006 par M. Berthier, Mme Blanchard et M. Galtier. A cette époque, 55 à 60 touffes ont été comptées. En 2011, les effectifs semblaient en baisse. En 2013, 73 individus ont été comptés et 118



en 2014. Il ne faut toutefois pas conclure à une hausse spectaculaire des effectifs. En effet, 2014 correspond à la mise en place d'un suivi plus précis de la population avec cartographie des touffes.

### **Inventaires et suivis ornithologiques – Emmanuel Véricel (LPO Loire)**

La LPO présente le résultat des suivis effectués sur la Réserve en 2014.

Le suivi des transects et des points d'écoute, généraliste, semble montrer une progression des oiseaux d'affinité forestière et une légère régression de ceux des milieux agricoles (données récoltées en 2005, 2010 et 2014).

Le suivi des quadrats s'attache quant à lui à une cartographie des territoires des oiseaux nichant au sol : Alouette des champs, Pipit farlouse, Tarier des prés, Traquet motteux. Entre 2012 et 2014, le nombre de territoires d'Alouette des champs a diminué contrairement aux nombres de territoires du Pipit farlouse et du Tarier des prés. Le Pipit farlouse pourrait être avantagé par la baisse de l'abondance des ligneux sur le parc des Grands Chars.

Concernant les inventaires, dans les milieux forestiers, la diversité est faible, mais le Grimpeur des bois a été contacté. Cette espèce montagnarde est intéressante.

Dans les zones subalpines, 2 couples nicheurs de Merle à plastron ont été notés, de même que 3 à 4 couples de Traquet motteux et 2 à 3 couples de Pipit spioncelle, ainsi que des espèces forestières assez nombreuses.

Autres observations :

- un individu de Pie-grièche grise a été noté sur le Gros Fumé
- la Chevêchette d'Europe a été contactée au Col de la Loge.

Pour compléter l'inventaire des oiseaux forestiers, il est prévu de rechercher la Chouette de Tengmalm cet hiver et au printemps 2015.

A terme, la LPO souhaiterait que la répartition de la Vipère péliade soit précisée sur le site.

*Il est demandé de mettre sur la future page internet de la RNR des photos des oiseaux et des fichiers audios de leur chant.*

### [Objectif 4 : Conserver la vocation initiatique et pédagogique du site dans le respect des enjeux de conservation](#)

### **Animations pédagogiques – Eric Galichet (FRAPNA Loire)**

8 classes ont bénéficié des animations pédagogiques proposées par la FRAPNA. L'ouverture de la jasserie de Mme Rozier a été très appréciée.

Une intervention en 2 passages a également eu lieu au lycée forestier de Noirétable.

L'an prochain, les écoles de Sauvain, Pralong, Marcilly-le-Chatel et Saint-Laurent-Rochefort seront concernées par ces animations.

### **Signalétique**

Les panneaux signalétiques se sont avérés peu résistants aux intempéries. Ainsi certains avaient basculé du fait du vent et de la neige. La pose a donc été reprise, en supprimant les platines de fixation en aluminium et en enfonçant profondément les poteaux dans le sol, ce qui fait que les panneaux sont placés moins haut, mais ancrés plus solidement.

*La question est posée d'enlever la signalétique pendant la période hivernale et de la reposer à la belle saison. Pour l'instant, cela est exclu car trop chronophage à mettre en œuvre.*



### Objectif 5 : Faire de la RNR un territoire cohérent où les activités humaines sont en harmonie avec le paysage et les milieux

#### **Bilan de la mission de Police de l'Environnement de l'ONF – Brice Soler (ONF)**

L'objectif de cette mission est de surveiller les équipements, de contrôler la circulation motorisée, de lutter contre les risques d'incendie et les dépôts sauvages et de s'assurer du respect de la faune et de la flore de la Réserve. La mission a avant tout un caractère informatif, mais des actions répressives sont possibles.

Douze journées de travail sont réparties sur 20 tournées, de mai à octobre, dont 10 en week-end et les jours fériés et 10 en semaine. Les tournées sont plus fréquentes en été que le reste de la saison.

Globalement le site est toujours propre et aucun dépôt sauvage n'a été observé. Il n'y a pas non plus de vandalisme sur les équipements ou de problème de sécurité particulier.

*L'ONF soulève un problème de localisation d'un des panneaux réglementaires, au bout d'un chemin rural, et le besoin d'une pré-signalisation car les personnes engagées sur le chemin sont peu enclines à faire demi-tour quand elles arrivent au panneau de signalisation.*

*Des problèmes fonciers se posent et la question pourra être discutée à une prochaine occasion avec la mairie pour avancer le panneau sur le chemin rural.*

*L'ONF a également relevé un problème d'érosion d'un chemin rural au niveau de la Madone suite à des travaux forestiers. La question d'un cahier des charges avec conditions de dépôt de bois, d'évacuation et de remise en état du chemin est posée.*

*Il se trouve que cette parcelle n'est pas en réserve et que ces aspects sont du ressort de la commune.*

Concernant la fréquentation, 290 personnes au total ont été rencontrées en 2014. Ce chiffre est supérieur à ceux des autres années. Toutefois, il n'y a pas de protocole précis de comptage, ce qui limite les comparaisons. Les personnes rencontrées sur la RNR sont majoritairement des promeneurs et des randonneurs.

Pour les jours de plus forte affluence, 99 personnes ont été comptés pour le Chalmatrail, le 6 juillet, et 47 personnes pour la journée du 16 juillet. A noter qu'il y a eu beaucoup de journées d'orages et de brouillards en 2014, ce qui a réduit le nombre de journée favorable à une fréquentation de loisir.

Concernant les missions de police, 2 PV ont été dressés le 7 juin entre Renat et la Madone pour circulation.

Par ailleurs, une voiture du Conservatoire a failli être verbalisée car non identifiable sur le terrain. Cela repose la question de l'identification des véhicules des ayants-droit.

*Sans aller dans l'identification de tous les véhicules ayant accès aux parcelles en réserve, il faudra autant que possible identifier les véhicules en laissant une affiche ou un mot sous le pare-brise.*

Il reste le problème des chiens qui ne sont pas tenus en laisse. Faut-il verbaliser car cela risque de donner une mauvaise image de la Réserve ? Pour l'instant, l'option est prise d'informer les propriétaires de chiens sur les enjeux.

Les agents de l'ONF ont beaucoup insisté auprès du public rencontré pour qu'il reste sur les sentiers balisés, notamment entre l'oratoire et Pré Mouray, où la sensibilité des oiseaux nicheurs est forte.

*Concernant ce chemin, qui est entrain de se refermer, le Conservatoire a fait une demande à l'IGN pour qu'il soit supprimé des cartes. Cette demande a été refusée.*

Dans l'hypothèse où la base militaire de Pierre-sur-Haute sera désaffectée, il faudrait s'assurer que la route d'accès reste fermée à la circulation. Cela ne devrait pas poser



de problème car la route est comprise dans le PNR du Livradois-Forez où un arrêté préfectoral prévoit l'interdiction de circulation sur les routes menant aux Hautes-Chaumes.

*L'ONF insiste sur l'intérêt de connaître les événements locaux à l'avance pour caler les tournées de surveillance, comme ce fût le cas cette année avec le Chalmatrail. Par ailleurs, il serait intéressant que les agents disposent de plaquettes recensant les enjeux et éventuellement de documents à transmettre. Les plans de gestion synthétiques peuvent dans une certaine mesure être utilisés à cet effet.*

Enfin, l'ONF se pose la question de la circulation de véhicules lors de la cueillette des myrtilles, notamment si le phénomène devait prendre de l'ampleur. Normalement, les cueilleurs doivent avoir une autorisation des propriétaires.

La plupart des propriétaires savent que des cueilleurs passent sur leur parcelle sans le leur demander, mais ils le tolèrent car le phénomène est ponctuel et il s'agit essentiellement de jeunes qui se font un peu d'argent de poche au moment de la fête de la myrtille.

*Pour l'instant, les participants considèrent que le phénomène ne pose pas de problème, d'autant qu'il intervient après la reproduction des oiseaux et que l'impact de dérangement est donc minimisé.*

*Il est décidé de faire un rappel des enjeux et de quelques bonnes pratiques dans le bulletin municipal l'été prochain.*

### **Plan de communication**

Le plan de gestion synthétique de la RNR a été édité. Des exemplaires sont disponibles auprès du Conservatoire.

Par ailleurs, le travail sur la page internet de la Réserve est en cours.

Concernant la demande qui avait été faite au dernier comité consultatif d'informer régulièrement la presse des événements sur la Réserve, cela a été fait, avec peu de succès auprès des correspondants locaux pour l'instant.

M. le représentant du monde la presse insiste sur l'intérêt d'une page internet qui pourra relayer les actualités et vers laquelle pourront se tourner les correspondants locaux.

### **Gestion de la fréquentation**

Pour l'heure, les organisateurs de manifestations ont peu de connaissances des démarches à effectuer pour organiser un événement sur la Réserve.

Pour le département de la Loire, il existe un site internet avec des informations pratiques ainsi que les formulaires à remplir : [manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr).

Afin de pouvoir répondre de manière précise aux organisateurs de manifestation, il est nécessaire que le comité consultatif se prononce sur les chemins qui peuvent être ouverts au balisage et aux manifestations.

*La proposition suivante est soumise (cf. carte du powerpoint) : autoriser l'accès au GR, aux sentiers balisés et au chemin rural qui rejoint Garnier. Cette autorisation pourrait s'étendre au chemin qui relie Renat à la vallée du Chorsin et qui doit être bientôt balisé.*

*Concernant le chemin qui monte à Pierre-sur-Haute depuis Colleigne, il est décidé que le tracé autorisé serait le tracé balisé (la carte IGN reprend un ancien tracé qui n'est plus utilisable du fait du parcage de certaines parcelles).*



## ACTIONS PREVUES POUR 2015

Travaux de restauration :

- dégagement de la végétation dans la rase du Gros Fumé afin d'éviter l'inondation de jasseries
- restauration de rases à Colleigne
- travailler sur l'étanchéité de la rase venat de Pierre-Brune à Renat
- pose de clôture ursus à Pierre-sur-Haute en vue du remplacement d'un troupeau bovin par un troupeau ovin, avec l'intention de le protéger des prédateurs.

*Des questions se posent sur la définition d'un ruisseau pour l'entretien des rases. Pour l'instant, d'après l'ONEMA, les rases de la RNR sont quasiment toutes à considérer comme des ruisseaux, bien que leur origine soit anthropique. Le Conservatoire attend une décision à ce sujet de l'ONEMA et de la Police de l'Eau, mais le problème semble très complexe, tant d'un point de vue juridique que technique.*

*D'autres questions sont posées sur la pertinence de la pose d'un grillage ursus. En effet, la Chambre d'agriculture considère que des clôtures électriques en rangs serrés sont au moins aussi efficaces et beaucoup moins chères. Le Conservatoire rappelle que la pose de clôtures ursus est un des points d'une négociation longue avec l'exploitant pour une gestion moins impacte des parcelles et surtout des tourbières. Une discussion pourra néanmoins être engagée.*

Les autres actions qui seront réalisées en 2015 font partie des actions courantes : suivis de la végétation, suivi des pratiques agricoles, entretien de la signalétique, surveillance (ONF), pédagogie (FRAPNA).

A noter que deux stagiaires seront accueillis : l'un sur des problématiques forestières (amélioration des connaissances des forêts de la Réserve) et l'autre sur des aspects historiques.

Par ailleurs, un inventaire des chauves-souris est prévu.

En terme de communication, la page internet de la Réserve sera mise en service et la rédaction d'une charge des bonnes pratiques sera entamée.

L'idée du commissionnement en interne d'un agent du CENRA en garde RNR est émise.

### Questions diverses

Il est proposé d'élargir le comité consultatif de la Réserve. Toutefois, cela demande de modifier l'arrêté du président de Région.

Les personnes suivantes pourraient être concernées :

- agriculteurs de la zone d'étude
- musée de la Fourme de Sauvain
- association locale de randonnée
- militaires
- associations organisatrices de manifestations
- chercheurs
- groupe archéologique.

*La question se pose de savoir si ces personnes pourraient être invitées ponctuellement ou faire partie du comité consultatif de façon régulière.*

*Il est proposé de les inviter une première fois avant de les inscrire définitivement au comité consultatif.*

***La journée se poursuit par un repas au restaurant puis une visite sur la Réserve pour observer les résultats des travaux réalisés et se termine par un verre à la jasserie de Mme Rozier.***



# Jasseries de Colleigne

